

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2007

L'an DEUX MILLE SEPT, le 22 Novembre, à 8h30, le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

**Date de convocation :**  
**02 Novembre 2007**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 23  
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	4	6
Représentés	3	6

**VOIX :**

	14	12
Exprimées		
Pour	26	
Contre		

**Etaient présents :**

**MM. les Conseillers Généraux :** F. ARNOUD (pouvoir de A. DEGUIS), G. DIDIER (pouvoir de Ch. GUENE), G. DURANTET (pouvoir de P. DZIEGIEL), J.M. VOILLEMEN (pouvoir de M. SAULET) ;

**MM. et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes :**

C. ALEXER (pouvoir de M. GALLISSOT), Ch. BANFI (pouvoir de A. ROL), S. BARD (pouvoir de J.P. BREDELET), J.P.MARECHAL (pouvoir de M. RAMAGET), J.P. MONGIN (pouvoir de N. VALENTI), J.M. RABIET;

**Membres à titre consultatif :** J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES);

**Etaient représentés et excusés :**

**MM. les Conseillers Généraux :** A. DEGUIS (pouvoir à F. ARNOUD), Ch. GUENE (pouvoir à G. DIDIER), M. SAULET (pouvoir à J.M. VOILLEMEN);

**MM et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :** J.P. BREDELET (pouvoir à S. BARD), P. DZIEGIEL (pouvoir à G. DURANTET), M. GALLISSOT (pouvoir à C. ALEXER), M. RAMAGET (pouvoir à J.P. MARECHAL), A. ROL (pouvoir à Ch. BANFI), N. VALENTI (donne pouvoir à J.P. MONGIN);

**Etaient excusés :** B. GENDROT, G. JEANNEL, Ph. HARANG (Sous-Préfet de LANGRES), M. ALZINGRE (O.N.F.), J.M. FEVRE (C.D.T.T. Haute-Marne) ;

**Assistaient à la réunion :** G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), J.P. FISCHER (Trésorier de LANGRES).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 8H30;

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour;

**Délibération 2007-049**

**Objet : Approbation du compte-rendu**

Après avoir pris connaissance du compte-rendu et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 19 septembre 2007.

### **HALTE NAUTIQUE DE CUSEY**

**Délibération 2007-050**

**Objet : Halte Nautique de Cusey : avenant au marché de travaux**

Vu :

- le code des marchés publics 2006
- la délibération n°2006-049 attribuant le marché de travaux de la halte nautique de Cusey

Considérant les incidences techniques et financières dues aux aléas de chantier et les diverses adaptations qui se sont avérées nécessaires,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- prend acte de l'avenant n°1 portant le montant initial du marché de 199 054,17 € HT à 197 606,46 € HT,
- autorise le Président (ou les vice-présidents) à signer un avenant n°2 avec la société GRAGLIA, ZI les Franchises, 52205 Langres, pour un montant de 8 447,52 € HT, portant le montant du marché à 206 053,98 € HT,
- autorise le Président (ou les vice-présidents) à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes sur l'opération n°101 "Port de Cusey".

Vu :

- le code des marchés publics
- la délibération n°2003-060 du 30 septembre 2003 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à la SELARL d'architecture TOURNIER & Associés
- l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 22 novembre 2007

Considérant les études supplémentaires générées par des modifications importantes dans la teneur des travaux de la halte nautique de Cusey, suite aux imprévus apparus en cours de chantier,

Après avis favorable de la Commission d'appel d'Offres et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- autorise le Président (ou les vice-présidents) à signer l'avenant n°01 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet TOURNIER & Associés (4, rue des Loups, 54000 Nancy), pour un montant de 2 750 € HT. Le nouveau montant de marché s'élève à 15 750 € HT.
- autorise le Président (ou les vice-présidents) à signer toutes pièces utiles à la réalisation de l'opération,
- décide que les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur l'opération n°101 "Port de Cusey".

## **TOUR DU LAC DE LA VINGEANNE**

Vu :

- le code des marchés publics 2006,
- la délibération n°2006-060 du 20 décembre 2006,
- la décision du président n°2007-007 retenant l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre,

Considérant la proposition de programme réalisée par le maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide d'approuver le programme pour un montant de travaux estimé à 52 782 € HT,
- autorise le Président à solliciter le subventionnement de l'opération à la région à hauteur de 20 %, soit un montant demandé de 11 346,40 € HT:  
Coût des travaux : 52 782 € HT  
Honoraires de maîtrise d'œuvre : 3 950 € HT  
Base de demande de subventions : 56 732 € HT
- autorise le Président à lancer une consultation d'entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée,
- autorise le Président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération, dès l'obtention des autorisations nécessaires,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération au programme n°116 "Tour Lac Vingeanne – confortation"

## **OPERATIONS FONCIERES**

Considérant le besoin d'acquisitions foncières autour du Lac de la Vingeanne,

Après avoir pris connaissance de la vente de terrains derrière la résidence touristique de la Vingeanne et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- autorise le Président à procéder à une négociation amiable pour l'achat de parcelles situées sur la Commune de Percy Le Pautel :
  - la parcelle section 381 B N°265 Bois de Percy d'une superficie de 13 ha 80 a 40 ca, propriété de madame Nicole VARNEY,
  - la parcelle section 381 B N°273 Bois de Percy d'une superficie de 13 ha 67 a 96 ca, propriété des époux THIRION Bernard – VARNEY Josette

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	4	6	Arrivée de Monsieur Gérard JEANNEL
Représentés	3	6	
Votants	14	12	

Considérant le besoin d'acquisitions foncières autour du Lac de Charmes

Après avoir pris connaissance de la vente de terrains aux abords du Lac de Charmes et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide d'acquérir auprès de Monsieur Daniel RALLET, domicilié 6, voie des Clous, 88350 Liffol Le Grand, la parcelle ZC 30 "Le Crémonie" d'une surface de 33 a 50 ca se situant sur la commune de Charmes pour un montant de 4 000 €,
- accepte que les actes nécessaires à la transaction soient établis par l'étude notariale de Maître LAFFLY, 121, rue Division Leclerc, 52 700 Andelot Blancheville,
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'acquisition de cette parcelle,
- autorise le Trésorier de Langres à procéder au règlement des sommes correspondantes sur l'opération n°098 "réalisation schéma aménagement Charmes".

## **LOCAUX SYNDICAT**

Vu :

- la délibération n°2006-063 du 20 décembre 2006 arr étant le coût d'objectif des travaux de réhabilitation du bâtiment du port de Langres et autorisant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre,
- la délibération n°2007-021 du 27 mars 2007 autorisant le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Christophe JACQUOT, architecte,

Considérant :

- que le compte-rendu du diagnostic "solidité" a mis en évidence des difficultés pour procéder aux travaux envisagés au sein du bâtiment du Port de Langres à Champigny,
- que, de ce fait, la réhabilitation des locaux est difficilement envisageable,
- que la construction d'un bâtiment sur la surface du bâtiment à démolir situé à l'entrée du port est envisagée,
- les besoins en locaux du Syndicat Mixte d'Aménagement Economique qui se propose de louer une partie des locaux construits,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- accepte la modification du programme initial,
- approuve la nouvelle estimation de l'enveloppe prévisionnelle que le maître d'ouvrage envisage d'affecter à la réalisation du marché (à l'exclusion de la rémunération du maître d'œuvre) pour un montant de 290 000 € HT,
- autorise le Président à mettre un terme au marché de maîtrise d'œuvre (stade de l'esquisse) passé avec Monsieur Christophe JACQUOT,
- autorise le président à lancer une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un marché à procédure adaptée,
- autorise le président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération budgétaire n°114 "Locaux Syndicat".

## **EQUIPEMENT DES ESPACES PUBLICS**

Vu le code des marchés publics 2006

Considérant le besoin du Syndicat Mixte de se rééquiper en tables de pique-nique et en bancs afin de les installer sur les espaces publics,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- autorise le Président à lancer une consultation sous la forme d'un marché à bons de commandes, en procédure adaptée,
- décide que le marché sera passé avec un minimum de 10 bancs et 10 tables bancs et un maximum de 28 bancs et 28 tables bancs, en fonction de l'enveloppe prévue au budget (50 000 € HT),
- autorise le Président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci,
- décide que toutes dépenses afférentes seront imputées sur l'opération n°113 "équipements espaces publics 2007".

- Vu :
- la délibération n°2006-061 sur le projet d'extension du restaurant du pôle d'hébergement de la Vingeanne,
  - la délibération n°2007-039 approuvant le DCE et autorisant le Président à lancer une consultation en marché de travaux,

Considérant :

- la première consultation déclarée infructueuse
- la deuxième déclaration où douze entreprises ont été consultées
- les deux offres incomplètes reçues et dépassant l'estimation prévisionnelle

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide que le marché sera alloté (2 lots),
- décide de relancer les consultations pour chacun des lots.

## **PROGRAMMES EN COURS**

**Sources de la Marne** : Après obtention de toutes les autorisations nécessaires, les travaux sont sur le point de commencer. Le Syndicat lance la deuxième consultation pour le lot n°4.

**Etang de la Juchère** : le dossier en est au stade de l'instruction PER et de toutes les déclarations nécessaires (demande de permis de construire...).

**Tour du Lac de la Liez** : Les travaux sont en cours, mais ces travaux posent le problème de risque de dégradation des chemins d'accès communaux que devra emprunter l'entreprise lors du chantier. Le Comité Syndical a pris acte de la demande de la Commune d'Orbigny au Val. Il accepte le principe d'une remise en état du chemin mais seulement à l'achèvement des tranches de travaux pluriannuelles prévues et dont les échéances vont être réétudiées.

**Cheminement Lac de Charmes** : le levé topographique a été effectué. Les esquisses de l'architecte sont à valider par une réunion de concertation qui va se tenir dans les prochaines semaines.

**Pôle d'excellence rurale** : le Comité Syndical donne un avis favorable à la candidature de la Communauté de Communes de la Vingeanne afin qu'elle sollicite l'enveloppe de 27 000 € que l'état attribue au suivi du PER. Le Comité Syndical demande néanmoins que la Communauté de Communes de la Vingeanne soutienne la plateforme qualité mise en place par l'OTSI en partenariat avec l'ADECAPLAN à hauteur de 2/3 de cette somme.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Enfouissement des réseaux électriques au Lac de la Liez :

Le Président apporte quelques informations relatives à l'enfouissement des réseaux électriques suite à un article de presse paru en novembre 2007.

Le coût important de cet équipement et la nécessité de coordination de plusieurs opérateurs (Communes, Syndicat d'électrification,...) ont repoussé cette opération qui reste néanmoins inscrite en objectif de travaux à moyens termes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30;

Langres, le  
Le Président  
Jean-Marie VOILLEMIN